

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 12 AOÛT 2024 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

- Siège #1 - Marie-Ève Roy
- Siège #2 - Dave Vachon
- Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
- Siège #5 - Yannick Rodrigue
- Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

- Siège #4 - Denis Vachon

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-08-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 8 juillet 2024

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

5.1 - Compte à payer

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Intention de déclaration d'un chien comme potentiellement dangereux

7 - TRANSPORT

7.1 - Réfection de la rue d'Assise - Paiement no.2

7.2 - Appel d'offres pour le déglacage des rues

7.3 - Déneigement - élargissement des rues

7.4 - Déneigement - enlèvement de la neige des trottoirs

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Contrat en matière de cueillette et des transports d'ordures

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

9.1 - CPTAQ dossier 445974 - Demande de fusion du lot 8 374 431 au lot 3 874 432

10 - LÉGISLATION

10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-376 « Règlement modifiant le règlement de lotissement 2007-194 concernant les modifications relatives aux normes minimales des emplacements

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-08-02

3.1- Séance ordinaire du 8 juillet 2024

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

2024-08-03

5.1- Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9191 à 9195 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 281 055.06\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-08-04

6.1- Intention de déclaration d'un chien comme potentiellement dangereux

CONSIDÉRANT la réception d'un signalement de chien potentiellement dangereux sur le territoire de la Municipalité de Vallée-Jonction

CONSIDÉRANT QUE le signalement a été effectué par une autorité compétente, à savoir un vétérinaire

CONSIDÉRANT QU'il existe des motifs raisonnables de croire que ce chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU que la Municipalité de Vallée-Jonction exige des propriétaires du chien de faire évaluer l'état et la dangerosité dudit chien par le vétérinaire désigné par la Municipalité. Après réception du rapport, la Municipalité pourrait déclarer ledit chien potentiellement dangereux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - TRANSPORT

2024-08-05

7.1- Réfection de la rue d'Assise - Paiement no.2

ATTENDU QUE l'Entrepreneur "Les Constructions de l'Amiante inc." a rencontré les exigences de la firme d'ingénieur WSP et de la Municipalité dans les travaux de réfection d'un tronçon de la rue d'Assise.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU par l'ensemble du conseil, sur recommandation de la firme d'ingénieur WSP de procéder au paiement no.2 - à l'entrepreneur «Les Constructions de l'Amiante Inc.» la somme de 79 634.24 \$ incluant les taxes, le tout pris à même la subvention PAVL, les surplus accumulés et le fonds local.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-06

7.2 - Appel d'offres pour le déglacage des rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction veut faire l'achat de 500 tonnes métriques de sel pour déglacer les rues de la municipalité durant l'hiver 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de Sel Warwick, Sable Marco, Sel Frigon et Compass Minerals.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-07

7.3 - Déneigement - élargissement des rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Vallée-Jonction veut faire procéder, pour la saison hivernale 2024-2025, à l'élargissement des rues, au chargement de la neige et au ramassage des dépôts à neige temporaire à l'aide d'un souffleur ou d'un chargeur sur roues, suivant un taux horaire par machinerie utilisée.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation auprès d'entrepreneurs.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour demander des soumissions auprès de Gravières Giguère, les Excavations Yannick Latulippe, Travaux à forfait Rodrigue et Ferme Donald Vachon.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-08-08

7.4 - Déneigement - enlèvement de la neige des trottoirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction veut faire procéder au ramassage de la neige des trottoirs ainsi que le chargement de celle-ci pour la saison 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation auprès d'entrepreneurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour demander des soumissions auprès de Gravière Giguère et Les Excavations Yannick Latulippe pour obtenir un montant pour le ramassage de la neige des trottoirs et son chargement pour la saison 2024-2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

2024-08-09

8.1- Contrat en matière de cueillette et des transports d'ordures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient un contrat de service pour la cueillette et le transport d'ordures et que ce contrat prend fin en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Elzéar, de Vallée-Jonction et de Scott ont lancé un seul et unique appel d'offres en matière de cueillette et de transport d'ordures pour desservir leurs territoires.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Elzéar a été désignée responsable aux fins de formuler pour le bénéfice des trois (3) municipalités les demandes de soumissions pour l'adjudication d'un contrat en matière de cueillette et de transport d'ordures;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumissionnés sur le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse jugée conforme était Services Sanitaires DF de Beauce inc.

	Services Sanitaires DF de Beauce inc. Prix unitaire / TM	Villéro inc. Prix unitaire / TM
Contrat 3 ans		
<i>Résidence privé, logements et institution et chalet</i>		
OPTION A (34 cueillettes)	119.96 \$	130.00 \$
<i>Commerce, industrie et ferme avec conteneur</i>		
OPTION A (52 cueillettes)	119.96 \$	160.00 \$
<i>Cueillettes des montres</i>	116.96 \$	200.00 \$
Contrat 5 ans		
<i>Résidence privé, logements et institution et chalet</i>		
OPTION A (34 cueillettes)	117.96 \$	130.00 \$
<i>Commerce, industrie et ferme avec conteneur</i>		
OPTION A (52 cueillettes)	117.96 \$	160.00 \$
<i>Cueillettes des monstres</i>	117.96 \$	200.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU :

- de retenir les services de Sanitaires DF de Beauce inc. ;
- de choisir l'OPTION A (34 cueillettes) pour le secteur des résidences privés, logements, institutions et chalets à 117.96 \$ la tonne métrique;
- de choisir l'OPTION A (52 cueillettes) pour le secteur des commerces, industries et fermes avec conteneur à 117.96 \$ la tonne métrique;
- de choisir la cueillette des monstres à 117.96 \$ la tonne métrique ;
- de conclure un contrat d'entente pour une durée de 5 ans ;
- de désigner la Municipalité de St-Elzéar responsable de la signature du contrat en matière de cueillette et de transport des ordures pour les trois Municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

2024-08-10

9.1- CPTAQ dossier 445974 - Demande de fusion du lot 8 374 431 au lot 3 874 432

ATTENDU QU'un propriétaire d'une résidence localisée sur le lot 3 874 432 d'une superficie totale de XXX mètres carrés

ATTENDU QUE le lot 3 874 431 a borné par le rang St-Gabriel, l'autoroute 73 (propriété du ministère des Transports) et le lot de Monsieur Veilleux et que Monsieur Veilleux souhaite annexer le lot 3 874 431 au lot 3 874 432.

ATTENDU QUE, pour ce faire, Monsieur Veilleux souhaite acquérir le lot 3 874 431 d'une superficie de 253.30 mètres carrés et qui appartient à Monsieur Alain Tardif.

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU ce qui suit :

- d'appuyer la demande du propriétaire concernant l'acquisition du lot 3 874 431 d'une superficie de 253.30 mètres carrés à être utilisée à des fins résidentielles accessoires.
- Le conseil municipal informe la CPTAQ qu'il existe des terrains vacants hors de la zone agricole, mais que ces derniers ne peuvent être utilisés pour les fins visées considérant qu'il désire agrandir son emplacement résidentiel construit.
- Le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour informer la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - LÉGISLATION

10.1- Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2024-376 « Règlement modifiant le règlement de lotissement 2007-194 concernant les modifications relatives aux normes minimales des emplacements

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance, du règlement 2024-376 Règlement modifiant le règlement de lotissement 2007-194 concernant des modifications relatives aux normes minimal des emplacements.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé, une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et une dispense de lecture est également déposée.

11- VARIA

2024-08-11

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur le salon funéraire de Vallée, Olymel, déneigement de la gare, l'entretien de la piste cyclable., les locaux de la FADOQ

2024-08-12

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 10.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse